

# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE DE

LETTRE BIMENSUELLE



mai 2005

197

## L'ACTUALITÉ

### Accord entre La Poste et l'AMF

Un protocole d'accord concernant l'organisation des agences postales communales et intercommunales a été signé, le 28 avril 2005, par Jacques Pélissard, président de l'AMF, et Jean Paul Bailly, président du groupe La Poste. Ce texte est accompagné de deux nouveaux modèles de convention à destination des communes ou communautés qui souhaiteront mettre en place une agence postale.

Cet accord, qui intervient après 10 ans de conflit et de négociations difficiles avec La Poste, a pu se réaliser grâce aux engagements que le président Bailly a pris sur la pérennité du dispositif offert aux communes et communautés et à une revalorisation substantielle de l'indemnité compensatrice.

En effet, contre une ouverture entre 40 heures et 60 heures par mois, les communes se verront attribuer une indemnité mensuelle entre 533 et 800 euros par mois.

Pour 60 heures d'ouverture par mois, une commune pourra donc percevoir 9 600 euros par an.

Un bonus de 100 euros par mois, toujours sur la base de 60 heures, sera en outre versé si l'agence est intercommunale ou si elle est située en "zone de revitalisation rurale" ou en "zone urbaine sensible".

Le montant de cette indemnité est garanti par La Poste quelles que soient les conséquences de la loi relative à la régulation des activités postales, sur la séparation des activités financières de La Poste ou les modifications susceptibles d'intervenir sur



l'allègement de taxe professionnelle, puisque celui-ci abonde le fonds postal national de péréquation territoriale.

L'AMF a également tenu à ce que ce nouveau dispositif puisse bénéficier immédiatement aux quelques 1 771 communes qui s'étaient déjà engagées dans une convention avec La Poste.

Elle a aussi prévu le cas des agences postales qui bénéficient d'ores et déjà d'une indemnité annuelle supérieure à 9 600 euros qui pourront aller jusqu'au terme de leur convention, quitte à revoir à ce moment-là si elles ne devraient pas être réintégrées dans le réseau des bureaux directement gérés par La Poste.

Enfin, rappelant dans le protocole que la présence par des bureaux de poste doit rester la priorité et que seule une activité faible justifierait la mise en œuvre de ce nouveau partenariat, l'AMF et La Poste s'accordent pour qu'au niveau local, le maire soit le premier interlocuteur des représentants de La Poste à même de décider, avec le conseil municipal, s'il convient de privilégier la solution de l'agence postale communale ou d'envisager un "point poste" chez un commerçant. ■

## Éditorial

### Pour le spectacle vivant



Si les festivals de l'été 2004 se sont déroulés dans de bonnes conditions, le dossier du spectacle vivant n'est pas pour autant complètement réglé.

Le dialogue initié par le Ministre de la culture a permis d'ores et déjà de dégager un consensus sur l'objectif prioritaire de soutien à l'emploi dans le spectacle.

L'AMF considère en effet que la question de l'assurance chômage des artistes et techniciens doit être appréhendée dans le cadre d'une politique globale de l'emploi et de la protection sociale dans ce secteur d'activité.

Dans cet esprit, l'AMF contribuera, dans la limite de ses compétences, à la moralisation des pratiques et à la promotion de l'emploi dans ce secteur.

Elle encouragera les communes à veiller à ce que les activités de création ou de diffusion artistiques respectent des conditions d'emploi assurant aux artistes et techniciens la déclaration de la totalité du travail effectué et une juste rémunération.

Cependant, le succès de cette démarche suppose une meilleure définition des règles de recrutement et de gestion des emplois culturels dans la fonction publique territoriale. A l'Etat de prendre rapidement des initiatives en ce sens.

C'est ainsi que l'animation culturelle de nos communes continuera à être l'un des atouts de l'attractivité touristique de nos territoires.

Jacques Pélissard

Brèves

**Maisons de l'emploi : appel à projets**

Les préfets ont jusqu'à la première quinzaine de mai pour faire remonter les projets de maisons de l'emploi susceptibles de répondre aux exigences du cahier des charges publié par arrêté. Ces maisons sont destinées à devenir le lieu d'accueil des demandeurs d'emploi. Elles regrouperont obligatoirement la collectivité locale porteuse du projet, l'Etat, l'Anpe et l'Assedic, et devront agir dans trois directions : anticipation et adaptation aux besoins en emplois des entreprises du territoire, suivi et reclassement des chômeurs, accompagnement des mutations économiques. Les projets transmis seront examinés par une commission en vue de leur labellisation, celle-ci ouvrant l'accès à l'aide financière de l'Etat. La première réunion de cette commission devrait se tenir courant mai.

**Aménagement de la prestation de service unique**

L'AMF a obtenu le report de la PSU au 30 juin 2005. Les administrateurs de la CNAF souhaitent un bilan détaillé des difficultés rencontrées par les structures afin d'étudier les aménagements qu'ils conviendraient d'apporter encore à la PSU. Si votre commune est concernée, merci d'adresser un courrier à l'AMF, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Pour tout renseignement : Isabelle Voix au 01 44 18 14 08. Les documents sur la PSU sont accessibles sur le site de l'AMF : [www.asso.fr](http://www.asso.fr)

**Services publics en milieu rural : point sur les travaux de la Conférence**

La Conférence nationale des services publics en milieu rural, présidée par Paul Durieu, a engagé ses premières réflexions dans le cadre de groupes de travail. Pour améliorer la concertation locale, les commissions départementales d'organisation et de modernisation des services publics doivent permettre, sous



l'égide des préfets auxquels un rôle central d'organisateur et d'arbitre doit être conféré, une information globale des élus sur les projets de réorganisation des opérateurs et des ministères. Par la suite, le lieu d'échanges et de concertation approfondie sera plutôt, suivant les cas, la communauté ou le pays. L'appréciation des besoins en service public doit tenir compte des nouvelles demandes de la

population, en matière sociale, sanitaire, d'aide à l'enfance et à la recherche d'emploi. Reste à définir les services publics indispensables au quotidien et ceux d'utilisation moins fréquente pour permettre une confrontation plus rationnelle avec l'offre envisagée par les opérateurs ou les ministères. La

diffusion des actions innovantes peut utilement s'inspirer des multiples initiatives déjà engagées sur le terrain par les collectivités locales, entre opérateurs, comme entre opérateurs et ministères. Elles seront prochainement rendues publiques sur le site de la DATAR. Enfin, la mutualisation des moyens et le financement des projets qui seront engagés, dans le cadre des réorganisations en milieu rural, sont jugés prioritaires. Les principes de solidarité nationale et de péréquation doivent donc être, pour les élus de la Conférence, concrétisés par le biais d'une dotation ou d'un fonds spécifiques.

**Rencontre AMF/Ministère de l'Intérieur**

Dominique de Villepin et Marie-José Roig ont rencontré les membres du bureau permanent de l'AMF. Il a été procédé à un tour d'horizon sur les dossiers d'intérêts commun (réforme de la taxe professionnelle, concours financiers de l'Etat, Conférence annuelle des services publics, intérêt communautaire, identité nationale électronique, prévention des violences...). L'AMF est satisfaite que le ministre ait ac-

cepté de reporter d'un an la date limite de définition de l'intérêt communautaire fixée par la loi au 17 avril 2005. Le bureau se réjouit également que le gouvernement ait accueilli favorablement sa demande d'établir un bilan d'étape afin d'évaluer les effets de l'intercommunalité. Enfin, s'agissant de l'identité nationale électronique, il est prévu la création d'un comité de pilotage mixte.

**AMF-RÉSEAU**

**Assemblées générales :**

- 11 juin : Loir-et-Cher ■ 17 juin : Loire
- 18 juin : Cher ■ 2 juillet : Manche ■ 14 octobre : Drôme ? - Ille-et-Vilaine ■ 15 octobre : Drôme ? - Mayenne - Isère - Morbihan
- 24 octobre : Calvados ■ 5 novembre : Marne - Vosges ■ 12 novembre : Ain ■ 26 novembre : Haute-Saône ■ 29 novembre : Indre-et-Loire
- 3 décembre : Alpes de Haute-Provence

**Nouveau Président de la Fédération des maires de Savoie :** Gérard César, maire de Rauzan

**Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques**

Ce projet, portant essentiellement sur la gestion des services d'eau et d'assainissement et sur le financement de la politique de l'eau, aura des conséquences importantes pour les communes et leurs groupements compte tenu des enjeux financiers.

L'AMF a obtenu satisfaction sur plusieurs points essentiels qu'elle souhaite voir confirmer :

- le renforcement de la représentation des élus au sein des comités de bassin (moitié des sièges réservée au collègue "Élus") ;
  - l'obligation faite aux exploitants des services de communiquer aux usagers les règlements des services d'eau et d'assainissement et d'informer le maire des modalités ;
  - l'interdiction d'appliquer des tarifs dégressifs pour les consommations d'eau, que contestait l'AMF, est circonscrite aux zones faisant l'objet de règles de répartition des eaux ;
  - l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte est permise en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des déchets ménagers.
- En revanche, l'AMF regrette la création d'un fonds de garantie des boues urbaines et industrielles et le maintien de l'estimation forfaitaire pour le calcul de la redevance de pollution domestique des agences de l'eau.

## Les partenariats de l'AMF



### Semaine de la Sécurité routière

La Sécurité routière organise, du 17 au 24 octobre 2005 sur l'ensemble du territoire, une campagne de sensibilisation qui aura pour thème "La conduite sur les petits trajets de proximité". C'est, en effet, à proximité de son domicile que l'on se blesse ou l'on se tue le plus souvent sur la route. Cette semaine devrait permettre à beaucoup d'élus de s'associer à cette campagne pour inciter leurs concitoyens à plus de prudence et à une meilleure évaluation des risques routiers sur ces petits trajets.

Contact : Michèle Levanti  
michele.levanti@equipement.gouv.fr

### Prix Territoria

Le Jury du Prix TERRITORIA, présidé par Renaud Dutreil, ministre de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat, sélectionnera la réalisation la plus innovante dans chaque domaine d'intervention des collectivités territoriales.

Le règlement et les documents

d'inscription sont téléchargeables sur [www.territoria.asso.fr](http://www.territoria.asso.fr)

Date limite d'envoi des dossiers : 25 Juillet 2005

### " Vieillir dans son quartier, dans son village "

Cet appel à projets organisé par la Fondation de France vise à soutenir et encourager les réflexions et les actions qui apporteront dans une dynamique locale, des réponses nouvelles et adaptées aux personnes âgées. Vous pouvez télécharger directement le dossier de candidature sur le site : [www.fdf.org](http://www.fdf.org). Date limite d'envoi du dossier : 15 octobre 2005. Informations : Fondation de France - Tél : 01 44 21 31 00.



### Pas de quartier pour l'indifférence

Dans le cadre de son action en faveur des solidarités de proximité, l'association Immeubles en fête propose " Pas de quartier pour l'indifférence " une campagne de sensibilisation nationale destinée à replacer

l'engagement citoyen dans le quotidien de chaque habitant. Le lancement officiel de la campagne est prévu pour juin 2005. Renseignements auprès de Fanny Ervera au 01 42 12 72 72. Et sur [www.immeublesenfetes.com](http://www.immeublesenfetes.com)

### Premiers états généraux du lien armée-nation

CIDAN (Civisme Défense Armée Nation) organise les premiers états généraux du lien armée nation, le 2 juin 2005.

Cette manifestation réunira, le matin à l'Ecole militaire, des correspondants Défense, des professeurs, des officiers de réserve qui présenteront leur action en faveur du lien armée nation. Des témoignages de la société civile (chefs d'entreprise, journalistes, acteurs...) sont également attendus pour constater comment l'opinion publique perçoit ces actions.

L'après-midi, à l'Assemblée nationale, une table ronde présidée par le président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale recueillera l'avis des élus sur l'état du lien armée nation.

Informations et inscriptions : 01 56 79 35 84. [cidan@free.fr](mailto:cidan@free.fr)

### Associations départementales

Un groupe de travail présidé par Jacqueline Gourault, 1ère vice présidente, et réunissant des membres du bureau, des présidents d'associations départementales et de permanents, réfléchit sur les axes de développement à mettre en place dans les relations entre l'AMF et les associations départementales. Le plan d'action fera l'objet d'une restitution dans le cadre du 88<sup>e</sup> congrès, au mois de novembre prochain.

### Le prix "Action innovante pour l'accessibilité"

ce prix vise à récompenser les communes qui se sont engagés dans une démarche globale d'accessibilité notamment par la signature d'une charte « commune-handicap » et qui ont mené ou préparé une action innovante et pertinente en faveur de l'accessibilité, tous handicaps confondus, allant au delà de la simple application de la réglementation. Douze prix seront remis lors du 88<sup>e</sup> congrès des Maires de France Les dossiers doivent être adressés, au plus tard le 15 septembre 2005, au Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées (renseignement 01.40.56.65.32) Règlement et formulaire d'inscription consultables sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## Sur l'agenda du président

- 5 AVRIL : Entretien avec Renaud DONNEDIEU DE VABRES, ministre de la culture et de la Communication
- 9 AVRIL : Assemblée Générale des maires de l'Aveyron
- 13 AVRIL : Assemblée générale de Service Public 2000
- 19 AVRIL : Inauguration des Assises de l'AMF ; entretien avec Gérard SANVICENS, Délégué général de la fédération des centres sociaux et socioculturels de France
- 20 AVRIL : Déjeuner du Bureau permanent avec Dominique DE VILLEPIN, ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales
- 23 AVRIL : Assemblée général des maires de Vendée.
- 27 AVRIL : Entretien avec Riccardo DE ANGELIS, Président de Telecom Italia
- 28 AVRIL : signature et présentation du protocole d'accord entre l'AMF et La Poste pour l'organisation des agences postales communales et intercommunales avec Jean-Paul BAILLY, président du Groupe La Poste
- 30 AVRIL : Assemblée Générale des maires du Doubs à Besançon.
- 3 MAI : Audition par la Commission d'enquête sur l'évolution de la fiscalité locale
- 4 MAI : Déjeuner avec Serge LEPELTIER, ministre de l'Ecologie et du Développement durable.

## Carnet

Conseil national de l'Habitat : Christian Dupuy, maire de Suresnes (92) ; Georges Mothron, maire d'Argenteuil (95) ; Annie Guillemot, maire de Bron (69) (titulaires) Hervé Marseille, maire de Meudon (92) ; Claude Pernès, maire de Rosny-sous-Bois (93) ; Bernard Birsinger, maire de Bobigny (93) (suppléants)



# Le FEDER après 2007 : Le Bureau de l'AMF se prononce sur les actions prioritaires

La Commission européenne impose aux Etats membres d'élaborer un « cadre national de référence stratégique » pour la mise en œuvre des fonds structurels de 2007 à 2013. Sur la base de ce document, seront élaborés ensuite les programmes opérationnels régionaux, se substituant aux actuels DOCUP et compléments de programmation.

A cet effet, la DATAR a soumis, pour avis aux associations d'élus, un document préparatoire qui fera l'objet prochainement d'une concertation au sein des Régions.

S'agissant du FEDER, le Bureau de l'AMF du 6 avril s'est prononcé en faveur des orientations suivantes :

■ En ce qui concerne les territoires ruraux, et dans la mesure où le FEADER destiné au développement rural (deuxième pilier de la PAC) financera pour plus de 70% au minimum des actions en faveur des exploitations agricoles, il importe de mobiliser le FEDER

Le financement de micro-projets à l'échelle communale n'est plus envisageable, aussi le FEDER, devrait intervenir en faveur des projets territoriaux portés à l'échelle de l'intercommunalité, notamment dans le cadre des projets de pays.

C'est dans ce cadre que pourraient être soutenues les actions en faveur de la diversifica-

tion des activités (tourisme, soutien à l'activité artisanale et industrielle, transport) et du développement des services de proximité à la population.

■ Dans les territoires urbains, le FEDER pourrait co-financer en priorité et dans la continuité du programme URBAN désormais supprimé, les opérations de restructuration des quartiers inclus dans les projets d'agglomération et de préférence en faveur des villes qui ne bénéficieraient pas d'un financement de l'ANRU.

■ Quant aux priorités thématiques identifiées par la Commission européenne, le Bureau de l'AMF a notamment mis l'accent sur :

● les technologies de l'information et de la communication. Le FEDER comme pour la période actuelle devrait pouvoir financer les infrastructures (haut débit) en zones rurales dans le but de soutenir les PME.

● l'environnement et la prévention des risques. Si le financement de Natura 2000 peut relever du Fonds européen agricole pour le développement rural, la promotion de transports publics urbains propres et la réhabilitation de sites contaminés devraient pouvoir être financées par le FEDER. Celui-ci pourrait financer également des actions de prévention des risques naturels (inondations, incendies de forêt) dans les zones identifiées comme les plus vulnérables.

## Services publics : réunion au CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) constitue la plus grande organisation européenne d'autorités locales et régionales.

L'AMF a participé à la réunion du groupe « services et les marchés publics » le 7 avril à Bruxelles sur les « Services sociaux d'intérêt général ». La Commission présentera courant 2005 un livre blanc. Le groupe de travail du CCRE étudiera prochainement les réponses des Etats et des partenaires sociaux au questionnaire adressé par la Commission sur l'« Obligation de service public dans les transports ». Le nouveau projet de règlement sera communiqué par Jacques Barrot, commissaire européen, courant juin 2005. Le groupe de travail se félicite de l'abandon, par la Commission, de l'obligation de mise en concurrence pour le recours à une régie. Services d'intérêt général et directive-cadre : au

sein du CCRE, un groupe de travail examinera ce que pourrait être le contenu d'un cadre européen pour ces services.

## Proposition de directive sur les eaux de baignade

Dans son rapport récent sur la proposition de directive, la commission Environnement du Parlement a rejeté la catégorie « eau de qualité suffisante » et abrégé le délai accordé aux Etats pour parvenir à des eaux de bonne qualité, de 2015 à 2011. Elle a également supprimé la distinction entre eaux côtières et eaux intérieures et refusé, pour des raisons financières, que la directive porte aussi sur les eaux destinées aux activités nautiques. Enfin, elle a demandé une « signalétique simplifiée et standardisée », afin d'informer le public sur la qualité des eaux en dehors des cas de pollution. ■

## Une délégation de l'Afrique du Sud à l'AMF

Françoise DESCAMPS-CROSNIER, vice-présidente de l'AMF, maire de Rosny-sur-Seine, a reçu une délégation de maires et de directeurs de services financiers de villes sud-africaines. L'échange a d'abord porté sur le fonctionnement des associations des maires des deux pays, l'Association des Collectivités locales sud-africaines assumant les mêmes fonctions que l'AMF. Toutefois il est à noter que l'existence



d'associations des collectivités territoriales figure expressément dans la Constitution d'Afrique du Sud. Au-delà des questions financières et après avoir noté que les régimes de fiscalité locale sont assez proches, la délégation sud-africaine a été très intéressée par l'organisation de la fonction publique territoriale en France car l'organisation sud-africaine se distingue de celle en France. Par exemple, les directeurs présents sont tous issus du secteur privé et ont choisi d'intégrer l'administration territoriale en raison des salaires intéressants. Le maire n'est pas le chef de l'administration. Enfin celle-ci, désormais représentative de la population, est marquée par un équilibre hommes-femmes. Le pourcentage des femmes parmi les élus se situe aujourd'hui à environ 30 %, les partis politiques se soucient de présenter autant de femmes que d'hommes aux élections locales.

### Séminaires TEDECO

## L'observation et la veille économiques au service des actions de développement des communautés

Comment mettre en place un système de veille économique, définir ses objectifs, organiser la collecte, le traitement et la diffusion de l'information pour qu'elle serve de véritable instrument d'aide à la décision des communautés ? Telles étaient les questions en débat lors du deuxième séminaire "TEDECO" (1) - organisé par l'AMF et ETD (2) - qui s'est tenu à la communauté urbaine de Lyon le 6 avril dernier.

L'OPALE (Observatoire partenarial lyonnais en économie) créé à l'initiative des élus et financé à 80 % par la communauté urbaine a pour mission :

- de mettre en commun des informations sur l'économie locale,
- d'aider à la décision des acteurs locaux à partir d'un cadre collectif d'analyse
- et de développer un réseau de partenaires publics et privés (3) pour rapprocher producteurs et utilisateurs d'informations économiques.

Son positionnement sur l'aire urbaine permet de produire une information directement exploitable par les élus et les autres partenaires grâce à la production de diagnostics sectoriels, de fiches territoriales, de comparaisons internationales, d'observatoires de l'emploi et de l'insertion.

Le suivi des "grands comptes" va plus loin dans la volonté de mieux impliquer le territoire auprès des entreprises qui assurent une part significative de taxe professionnelle, mais sont également les premières créatrices d'emplois et porteuses une image internationale forte. La bonne connaissance

de ces entreprises, ainsi que la régularité de leurs relations avec les élus et techniciens de la communauté, placent le Grand Lyon comme un réel partenaire de ces entreprises.

Afin de soutenir l'émergence des micro-nanotechnologies, moteur actuel du développement de la région grenobloise, l'agence d'études et de promotion de l'Isère -organisme partenarial financé par le département- mène une action de veille stratégique dans ce secteur d'activité. Elle réalise ainsi l'observation et le traitement de données économiques et participe à la veille scientifique et technologique en lien avec les acteurs majeurs de la recherche. Par ce travail très pointu, l'AEPI assure l'accompagnement des investissements à risques et contribue au positionnement de cette filière dans le cadre de l'appel à projet des pôles de compétitivité.

Au-delà de ces deux expériences, les échanges ont aussi porté sur les méthodes de construction d'un système complet de veille, présenté par la compagnie européenne d'intelligence économique : maîtriser les outils documentaires et de traitement quantitatif et qualitatif, identifier des indicateurs et les signaux faibles, garantir la confidentialité de certaines informations.

(1) Territoires et Développement Economique,

(2) Entreprise Territoire et Développement,

(3) le Grand Lyon, CCI de Lyon, ville de Lyon, ANPE, Chambre des métiers, agence d'urbanisme, Sgar, Insee, Assedic, Banque de France, caisse des dépôts et consignations, département du Rhône, Pôle universitaire Lyonnais, Gil-Medef, PME.

### Adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte

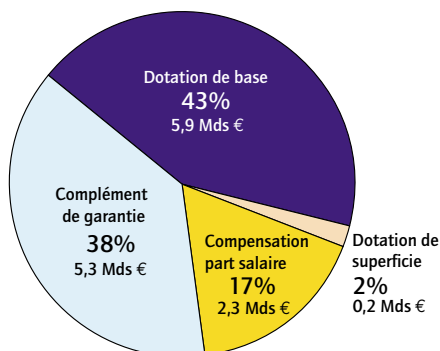
Le projet de loi sur l'eau adopté en première lecture par le Sénat contient un article 27 bis qui prévoit qu'en matière d'alimentation en eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif et de collecte ou d'élimination des déchets ménagers un syndicat mixte "fermé" peut adhérer à un autre syndicat mixte "fermé" ou "ouvert".

Cet article fait suite à un amendement proposé par l'AMF à la suite d'un arrêt du conseil d'Etat du 5 janvier 2005 qui a jugé qu'un syndicat mixte ne pouvait être membre d'un autre syndicat mixte aux fins de lui transférer tout ou partie de ses compétences.

### Nouvelle compétence optionnelle pour les communautés de communes

Le même texte adopté au Sénat rajoute aux groupes de compétences optionnelles des communautés de communes prévues à l'article 5214-16 du CGCT : "tout ou partie de l'assainissement". Quant aux communautés de communes éligibles à la DGF bonifiée (article 5214-23-1 du CGCT), elles pourraient choisir quatre compétences parmi sept groupes de compétences, le septième groupe s'intitulant "assainissement collectif et assainissement non collectif". A noter que pour être éligibles à la DGF bonifiée, les communautés qui ont choisi quatre compétences dont ne fait pas partie l'assainissement pourraient se voir doter d'une partie seulement de cette compétence au titre d'une compétence facultative (ou bien le seul assainissement individuel ou bien le seul assainissement collectif).

### LA DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES EN 2005



En 2005, la dotation forfaitaire des communes progresse, en moyenne, de 1,63 % et est composée :

- d'une dotation de base faisant référence à la population (fixée entre 60 euros et 120 euros par habitant),
- d'une dotation proportionnelle à la superficie (3 euros par hectare hors zone de montagne),
- de la compensation de la part salaires qui progresse de 1 % par rapport à 2004,
- d'un complément garantissant, le cas échéant, à chaque commune une évolution de sa dotation forfaitaire égale à 1 %.

Seules 2 231 communes n'ont pas eu besoin d'un complément de garantie et ont donc enregistré, en 2005, une évolution de leur dotation forfaitaire supérieure à 1%.

## Intercommunalité



**Conseil d'État**  
**5 janvier 2005,**  
**3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> sous-sections, n° 265938**

*Syndicat mixte – adhésion à un autre syndicat mixte.*

Les préfets du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne ont, par arrêté conjoint du 13 janvier 2004, autorisé l'adhésion du syndicat intercommunal d'assainissement du Nord au syndicat interdépartemental des eaux du Nord de la France. Cette adhésion a eu pour objet et pour effet de transférer à ce dernier les compétences en matière d'assainissement antérieurement exercées par le syndicat intercommunal d'assainissement du Nord. Deux sociétés des eaux ont de-

mandé l'annulation de cet arrêté. Le Conseil d'Etat rappelle que les syndicats mixtes, constitués exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale en application de l'article L. 5711-1 du CGCT, peuvent également être constitués par accord entre des institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou des institutions interdépartementales, des départements, des établissements publics de coopération intercommunale, des communes, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics, en vue d'oeuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales. Or, le législateur n'a pas organisé

de procédure permettant de recueillir l'accord ou même simplement l'avis des communes ou établissements publics de coopération intercommunale intéressés, et n'a pas entendu donner à ces syndicats mixtes fermés la faculté de transférer à nouveau les compétences qui leur ont été dévolues par leurs membres à d'autres syndicats mixtes institués en application des articles précités. Le syndicat (mixte) intercommunal d'assainissement du Nord, qui comprend exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale, ne pouvait légalement adhérer à un autre syndicat mixte aux fins de lui transférer tout ou partie de ses compétences. En conséquence, l'arrêté attaqué est annulé.

## infos pratiques

### ● Contrats d'emprunt et marchés publics

Depuis l'arrêt « association pour la transparence et la moralité des marchés publics et autres » rendu par le Conseil d'Etat le 23 février dernier, les contrats d'emprunt des collectivités doivent désormais être passés, selon leur montant, conformément aux différentes procédures prévues par le Code des marchés publics.

Selon l'analyse de l'AMF qui semble partagée par Bercy, le seuil à apprécier n'est pas le montant total du crédit mais uniquement celui des frais financiers et des intérêts, comme le suggère la directive Services 92/50 CEE du 18 juin 1992. Saisi par l'AMF, le ministre de l'Economie, des Finances et de l'industrie devrait prochainement confirmer cette interprétation.

### ● Organisation du referendum sur la Constitution européenne

Le décret n° 2005-237 du 17 mars 2005 a précisé les modalités d'organisation du referendum

du 29 mai 2005 visant à ratifier le traité établissant une constitution pour l'Europe. Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 20h00. Toutefois, dans les communes où ils le jugeront utile, les préfets pourront, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin, au plus tard jusqu'à 22h00.

Les maires, conformément à l'article L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales, devront assurer l'organisation du scrutin sous l'autorité du préfet. Dans l'hypothèse où un maire refuserait d'organiser le scrutin, le préfet peut, après l'en avoir requis, y procéder d'office. Le maire encourt des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la démission d'office.

### ● Remerciements

La rédaction tient à remercier celles et ceux qui ont répondu au questionnaire sur les publications de l'AMF. Leurs avis et leurs suggestions nous permettront de vous offrir dans quelques mois une nouvelle maquette de la Lettre des maires afin de répondre au mieux à vos souhaits.

**MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE** Lettre bimensuelle, n° 197, 41, quai d'Orsay 75343 Paris cedex 07, Tél. : 01 44 18 14 14 - Fax : 01 44 18 14 15. **Directeur de la publication** : Nicolas Desforges - **Éditeur** : Carine Collard - **Rédacteur en chef** : Marie-Hélène Galin - **Secrétaire de rédaction** : Patricia Paoli - **Avec le concours** des services de l'AMF - **Maquette-mise en page** : Stéphane Camara - **Impression** : EGR - 27-29, rue Youri Gagarine - 94800 Villejuif - **Abonnements** : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64 - 22 numéros - Numéro 197. N° de commission paritaire : 0306G84411.

# Agenda

**18 mai 2005**

- Bureau
- Commission Culture et Communication

**24 mai 2005**

Conférence de presse AMF/AFOM

**1er juin 2005**

Commission des Finances et fiscalité locales

**22 juin 2005**

Commission des Communes et territoires ruraux

**29 juin 2005**

Bureau et Comité directeur



Au sommaire du n° 198 de juin 2005

**Actualité** : Maisons de retraite. Où en est-on en ce qui concerne la médicalisation et la nouvelle tarification ?  
• Carte scolaire. Comment se présente la rentrée 2005 ?

**Intercommunalité** : L'AMF interroge la DGCL sur divers dossiers. Un point sur les questions et des réponses

**Interview** : Remi Heitz, délégué interministériel à la sécurité routière

**Dossier** : Le sport, outil de cohésion sociale

**Initiatives** : Pôles de compétitivité : verdict fin juillet

**Pratique** : Faciliter et tirer parti des tournages de films dans la ville

**MAIRE**  
*info*

[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

de l'information en ligne du lundi au vendredi, toute l'actualité communale et intercommunale.

**Abonnement gratuit**